



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le Mardi 15 septembre à 20 H 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 10 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 18 (17 à partir du point 17)

Nombre de votants : 22

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOIN, Thierry ALLEAU, Elisabeth DEGORCE, Béatrice GERARDOT de SERMOISE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Kaïna GODEAU (jusqu'à la délibération 16), Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Mélanie GOMIT, Nicolas GABILLIER, Muriel MOUNIER, Kaïna GODEAU (à partir de la délibération 17), Anne-Lise JOIGNE, Florent KOSINSKI

Absents non excusés : néant

Pouvoirs: Mélanie GOMIT à Aurélia LAURENT-BOURGOIN, Nicolas GABILLIER à Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER à Thierry ALLEAU, Kaïna GODEAU à Charles MALINAUSKA (à partir du point 17), Anne-Lise JOIGNE à Olivier POIRAUD.

Secrétaires : Cyril RIGAUDEAU, Charles MALINAUSKA

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES 10.07.2020 ET 03.08.2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les procès-verbaux des conseils du 10.07.2020 et du 03.08.2020, lesquels ont été transmis avec le présent rapport de présentation.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2 – CORRECTION DE LA DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Monsieur le Maire demande au conseil de revoir la décision modificative numéro 1 présentée au vote du conseil municipal le 10.07.2020.

Ne pouvant réduire les sommes inscrites en reste à réaliser de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante qui annule et remplace la décision modificative du 10 Juillet 2020 :

Section de fonctionnement – dépenses		
Chapitre 70 – produits des services	Article 7067 – redevances des droits et services	- 44 300.00
Total dépenses de fonctionnement		- 44 300.00
Section de fonctionnement – recettes		
Chapitre 011 -charges à caractère général	Article 60621 – combustibles	- 3 000.00
	Article 60623 – alimentation	- 13 000.00
	Article 60631 – fournitures d'entretien	+ 8 000.00
	Article 60 636 – vêtements de travail	+ 11 000.00
	Article 617 – études et recherches	- 600.00
	Article 6184 – versement à des organismes de formation	- 1 400.00
	Article 6226 – honoraires	- 300.00
	Article 6232 – fêtes et cérémonies	- 5 000.00
	Article 6248 – divers	- 2 000.00
Chapitre 022 – dépenses imprévues	Article 022 – dépenses imprévues	- 10 000.00
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	Article 023 – virement à la section d'investissement	- 24 000.00
Chapitre 65 – autres charges de gestion	Article 6574 – subventions de fonctionnement	- 4 000.00
Total recettes de fonctionnement		- 44 300.00
Section d'investissement – dépenses		
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	Article 21312 – bâtiments scolaires	+ 12 592.16
	Article 2313 – constructions	+ 3 046.80
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	Article 2128 – autres agencements et aménagements	- 5 400.00
Opération 0098 – bâtiments communaux	Article 21318 – autres bâtiments publics	- 33 693.93

Opération 0107 – restauration église	Article 21318 – autres bâtiments publics	- 36 600.00
Opération 0114 – voirie communale	Article 2151 – réseaux de voirie	- 262 167.07
Opération 0125 – éclairage public	Article 21534 – réseaux d'électrification	- 60 000.00
Opération 0129 – acquisition matériel	Article 2188 – autres immobilisations corporelles	+ 15 000.00
Opération 0147 – espace Tour du Prince	Article 2128 – autres agencements et aménagements	+ 5 400.00
Opération 0150 – groupe scolaire	Article 2184 – mobilier	+ 24 500.00
Opération 0152 – salle de réunion rue des Champs	Article 21318 – autres bâtiments publics	+ 5 100.00
Total dépenses d'investissement		- 332 222.04
Section d'investissement - recettes		
Opération 0114 – voirie communale	Article 1321 – Etat et établissements nationaux	- 223 861.00
	Article 1323 – départements	- 63 400.00
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	Article 021 – virement de la section de fonctionnement	- 24 000.00
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	Article 2031 – frais d'études	+ 14 806.26
	Article 2033 – frais d'insertion	+ 832.70
Opération 0107 – restauration église	Article 1321 – Etat et établissements nationaux	- 36 600.00
Total recettes d'investissement		- 332 222.04

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de décision modificative numéro 1.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3 - ELECTION D'UN DELEGUE POUR L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION PAR LA PROTECTION ET L'ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès de l'association pour l'insertion par et l'entretien du marais poitevin (AIPEMP),

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Cyril RIGAudeau :

délégué	adresse
Cyril RIGAudeau	97, rue André Giannesini

La candidature est passée au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	22
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Ont obtenu M. RIGAUDEAU	22

Monsieur Cyril RIGAUDEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

4- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COVID 19 – ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR

L'association des Restaurants du cœur a adressé un courrier le 17 Juin 2020 afin de demander une subvention exceptionnelle justifiée par :

- Une augmentation de 15 à 20 % des personnes servies (étudiants, personnes seules, familles monoparentales, personnes qui n'ont pas de chômage partiel compensé, artisans ayant perdu tout contrat, travailleurs indépendants).
- Ramasse dans les supermarchés du Niortais stoppée (1 tonne de marchandise par jour)
- Frais de fonctionnement supplémentaires (achat de masques, gel, visières, produits désinfectants, produits alimentaires.)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que 150 Frontenaysiens se rendent régulièrement aux Restos du cœur et qu'un rendez-vous est prévu le 21 septembre prochain pour évoquer avec le Président de cette association une nouvelle organisation rendue nécessaire par le nombre de plus en plus important de bénéficiaires. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande et propose de fixer le montant de l'aide financière à 350.00 €.

Monsieur GALENNE estime que cette association, bien qu'à caractère social, n'est pas une association Frontenaysienne et que d'autres associations non Frontenaysiennes et ayant aussi un caractère social pourraient à leur tour solliciter la commune. L'attribution d'une subvention à l'association « les restos du cœur » créerait ainsi un précédent.

Pour : 21	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

PROJETS SOUTENUS PAR LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA RELANCE POST COVID

Cinq projets peuvent être présentés avec, pour chacun un plafond de 10 000.00 € HT de dépense subventionnable et une aide de 50 % du coût HT, soit 5 000.00 €.

5A- TRAVAUX AMENAGEMENT DES WC DE L'ECOLE MATERNELLE

Ces travaux d'amélioration pourront être affectés en section d'investissement – opération 098 bâtiments – article 21312.

Un devis de l'EIRL FORGET est parvenu en Mairie pour un montant de 6 742.78 € HT, soit 8 091.34 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande pour ces travaux.

Madame LAURENT-BOURGOUIN, Directrice de l'école maternelle, ne prend pas part au vote.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5B - TRAVAUX DE REFECTION DU COULOIR DU REZ DE CHAUSSEE DE L'ECOLE MATERNELLE

Un devis est parvenu en Mairie

Entreprise pour sol PVC	Coût HT	Coût TTC
FRED PEINTURE	5 239.44 €	6 287.33 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande.

La dépense pourra être affectée en section de fonctionnement – article 615221.

Madame LAURENT-BOURGOUIN, Directrice de l'école maternelle, ne prend pas part au vote.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE REFECTION DU COULOIR DU REZ DE CHAUSSEE ET DES WC DE L'ECOLE MATERNELLE

DEPENSES		RECETTES	
SOL PVC couloir	5 239.44	CONSEIL DEPARTEMENTAL 50 % D'UNE BASE PLAFONNEE A 10 000.00 € HT	5 000.00
WC école maternelle	6 742.78	AUTOFINANCEMENT (mini 20 % du coût HT)	6 982.22
TOTAL HT	11 982.22	TOTAL HT	11 982.22
TOTAL TTC	14 378.66	TOTAL TTC	14 378.66

Affectation de la recette en section de fonctionnement – art 7473

Madame LAURENT-BOURGOUIN, Directrice de l'école maternelle, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7 - TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE ALIMENTATION EN EAU ET EN ELECTRICITE EXTERIEURE DANS LE PARC DU LOGIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis reçus pour ces travaux :

TRAVAUX ADDUCTION D'EAU			TRAVAUX ELECTRICITE			TOTAL EAU + ELEC	
ENTREPRISE	COUT HT	COUT TTC	ENTREPRISE	COUT HT	COUT TTC	HT	TTC

TACTIC ENERGIES	5 464.00	6 556.80	TACTIC ENERGIES	5 456.72	6 548.64	10 920.72	13 105.44
-----------------	----------	----------	-----------------	----------	----------	-----------	-----------

Ces travaux pourront être affectés en section d'investissement – opération 0160 – logis – articles 21531 (eau) et 21534 (élec).

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande pour ces travaux.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR CREUSEMENT D'UNE TRANCHEE POUR ADDUCTION D'EAU ET ELECTRICITE DANS LE PARC DU LOGIS

DEPENSES		RECETTES	
Adduction d'eau	5 464.00	CONSEIL DEPARTEMENTAL 50 % D'UNE BASE PLAFONNEE A 10 000.00 € HT	5 000.00
Travaux électricité	5 456.72	AUTOFINANCEMENT (mini 20 % du coût HT)	5 920.72
TOTAL HT	10 920.72	TOTAL HT	10 920.72
TOTAL TTC	13 105.44	TOTAL TTC	13 105.44

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE JEAN MONNET (PLAFOND, ECLAIRAGE ET PEINTURE)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à des travaux de remise en état de la salle Jean Monnet. Ces travaux consistent en la remise en état des plafonds, murs et éclairage.

TRAVAUX ECLAIRAGE LED		
ENTREPRISE	HT	TTC
GENAIS	2 502.39	3 002.87
TRAVAUX PEINTURE		
ENTREPRISE	HT	TTC
MORETTI	2 894.95	3 473.94
TRAVAUX MENUISERIE (plafonds)		
ENTREPRISE	HT	TTC
FORGET	6 564.29	7 877.15
TOTAL	11 961.63	14 353.96

L'ensemble des travaux s'élève à 14 353.96 € TTC et pourra être affecté en section de fonctionnement – chapitre 011 – article 61522. La tva pourra être récupérée en 2021 sur ces dépenses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande pour ces travaux.

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

10 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE JEAN MONNET (PLAFOND, ECLAIRAGE ET PEINTURE)

DEPENSES		RECETTES	
ECLAIRAGE	2 502.39	CONSEIL DEPARTEMENTAL 50 % D'UNE BASE PLAFONNEE A 10 000.00 € HT	5 000.00
PEINTURE	2 894.95	AUTOFINANCEMENT (mini 20 % du coût HT)	6 961.63
MENUISERIE	6 564.29		
TOTAL HT	11 961.63	TOTAL HT	11 961.63
TOTAL TTC	14 353.96	TOTAL TTC	14 353.96

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

11 - TRAVAUX DE REFECTION DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Ces travaux concernent les locaux occupés actuellement par le club « rencontres et loisirs » et situés au rez de Chaussée de la maison des associations.

Ces travaux pourront être affectés en section de fonctionnement – article 615221

Travaux éclairage			Travaux peinture			Total HT	Total TTC
ENTREPRISE	HT	TTC	ENTREPRISE	HT	TTC		
GENAIS	3 070.06	3 684.07	MORETTI	6 411.94	7 694.33	9 482.00	11 378.40

Ce projet donne lieu à un débat de la part des membres du conseil municipal, la restauration partielle des locaux étant remise en cause par quelques conseillers municipaux en raison de la vétusté de l'ensemble du bâtiment et de leur souhait de faire plutôt le choix d'une programmation pluriannuelle de travaux de réhabilitation.

Monsieur MALINAUSKA explique au conseil la raison pour laquelle il votera contre ce projet, considérant qu'il est plus intéressant d'envisager un programme de réhabilitation du patrimoine communal plutôt que de procéder à des réparations partielles.

Pour : 15	Contre : 3	Abstention : 4
-----------	------------	----------------

12 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE REFECTION DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

DEPENSES		RECETTES	
Travaux éclairage	3 070.06	CONSEIL DEPARTEMENTAL 50 % D'UNE BASE PLAFONNEE A 10 000.00 € HT	4 741.00
Travaux peinture	6 411.94	AUTOFINANCEMENT	4 741.00

		(mini 20 % du coût HT)	
TOTAL HT	9 482.00	TOTAL HT	9 482.00
TOTAL TTC	11 378.40	TOTAL TTC	11 378.40

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 18	Contre : 1	Abstention : 3
-----------	------------	----------------

13 - TRAVAUX DE RENOVATION DE DEUX FONTAINES (MACONNERIE ET COUVERTURE) ET DE DEUX LAVOIRS (chemin du Lavoir et rue de l'Ouche)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les fontaines ont fait l'objet de travaux de réhabilitation en 1992 dans le cadre des Grands Travaux du Marais Poitevin. Depuis cette date, aucune intervention n'a été faite par la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis adressé par l'entreprise GRATREAU pour un montant de **11 721.60 € HT, soit 14 065.92 € TTC.**

Ces travaux seront affectés en section d'investissement – opération 098 – article 21318

Monsieur le Maire indique que le devis a été modifié, le démoissage chimique de toiture étant remplacé par un démoissage manuel afin d'éviter une pollution des fontaines.

Monsieur GALENNE pense que ce choix est moins efficace dans le temps qu'un démoissage chimique.

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer ce devis.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

14 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE DEUX FONTAINES ET DE DEUX LAVOIRS (MACONNERIE ET COUVERTURE)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de maçonnerie et couverture et traitement des bois	11 721.60	CONSEIL DEPARTEMENTAL 50 % D'UNE BASE PLAFONNÉE A 10 000.00 € HT	5 000.00
		AUTOFINANCEMENT (mini 20 % du coût HT)	6 721.60
TOTAL HT	11 721.60	TOTAL HT	11 721.60
TOTAL TTC	14 065.92	TOTAL TTC	14 065.92

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

PROJETS SOUTENUS PAR LA CAN

15 – REFECTION DES TOITURES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une consultation sur la base d'un cahier des charges établi par la commune, avait été menée lors du précédent mandat (en décembre 2018). Cette consultation portait sur la réfection des toitures de :

Lot 1	Ecole maternelle
Lot 2	Logements sociaux
Lot 3	Maison pour tous (maison des associations)
Lot 4	presbytère
Lot 5	sacristie

La réfection de la toiture de la maison des associations étant particulièrement urgente, monsieur le Maire propose de passer commande auprès de l'entreprise CCZ qui était moins-disante et qui a depuis actualisé ses devis.

Estimations actualisées	HT	TTC
REFECTION TOITURE MAISON DES ASSOCIATIONS -PARTIE 1	25 896.95 € HT	31 076.22 € TTC
REFECTION TOITURE MAISON DES ASSOCIATIONS -PARTIE 2	5 957.10 € HT	7 148.92 € TTC
TOTAL	31 853.95 € HT	38 225.14 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise CCZ pour ces travaux.

Monsieur GALENNE, membre de la commission FINANCES et TRAVAUX, s'étonne que le projet d'achat d'un skate parc et de jeux pour enfants ait été abandonné au profit de cette réfection de toiture sans en référer à la commission.

Monsieur le Maire justifie ce choix par l'hostilité au projet d'installation de jeux d'une partie des membres de cette commission, en raison notamment d'un manque de réflexion globale et de la possibilité de financer un tel projet à 80 % dans le cadre d'un dossier jeunesse et sports ainsi que de la volonté exprimée de commencer une programmation de réhabilitation des bâtiments communaux. Ce nouveau projet tient compte de ces discussions en commission Finances.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

16 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES TOITURES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du PACT (CAN) et demande au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	31 853.95	CAN - PACT	13 506.60
		AUTOFINANCEMENT (mini 20 % du coût HT)	18 347.35

TOTAL HT	31 853.95	TOTAL HT	31 853.95
TOTAL TTC	38 225.14	TOTAL TTC	38 225.14

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

17 - TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ORANGERIE DU LOGIS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à des travaux de réfection complète de la couverture de l'orangerie du logis.

En effet, la couverture de l'orangerie est en très mauvais état et le bâtiment risque de se dégrader.

Le montant du devis de l'entreprise **CCZ** est de 14 752.34 € TTC (12 293.62 € HT).

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0160 – logis – article 21318.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer cette commande.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

18 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'ORANGERIE DU LOGIS

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	12 293.62	CAN - PACT	6 146.81
		AUTOFINANCEMENT (mini 20 % du coût HT)	6 146.81
TOTAL HT	12 293.62	TOTAL HT	12 293.62
TOTAL TTC	14 752.34	TOTAL TTC	14 752.34

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

19 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le 11 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé de demander au SIEDS une subvention afin de réaliser des travaux d'éclairage public. Selon le plan de financement suivant (le SIEDS ne finance que la fourniture à 50 %).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le plan de financement en fonction de l'aide qui a été notifiée par le SIEDS et en faisant une demande complémentaire à la CAN dans le cadre du PACT, soit :

DEPENSES			RECETTES	
Emplacement	Montant travaux	Dont fournitures		
Eclairage public rue de la Forteresse	5 282.45	1 169.47	SIEDS (50 % DES FOURNITURES - montant notifié)	9 525.00
Eclairage public rue du Stade et début rue de la Garenne	23 394.52	5 329.23	CAN – PACT (50 % du coût HT)	28 976.65
Renouvellement LED commande éclairage public rue du stade	3 465.46	1 166.60	AUTOFINANCEMENT (20 % du coût HT minimum)	19 451.65
Renouvellement LED commande éclairage public rue de la Croix Blanche	10 445.37	4 943.77		
Renouvellement LED commande éclairage public rue Albert Camus	5 826.72	2 333.20		
Renouvellement LED commande éclairage public impasse de la Motte Sainte	9 538.78	4 108.10		
Total HT	57 953.30	19 050.37		
TVA	11 590.66			
Total TTC	69 543.96			

Il sera demandé à l'entreprise chargée de réaliser ces travaux de venir faire une présentation du projet au nouveau conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à approuver ce plan de financement.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

TRAVAUX ET ACHATS DIVERS

20 - ACHAT D'UNE ARMOIRE DE MAINTIEN EN TEMPERATURE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, et afin de respecter au mieux le protocole sanitaire lié à la pandémie de COVID 19, il a dû passer commande pour l'achat d'une armoire de maintien en température pour

compléter l'équipement du restaurant scolaire maternel, permettant ainsi l'organisation de deux services.

Plusieurs devis sont parvenus en Mairie :

Fournisseur	Descriptif du matériel	Prix HT	Prix TTC
LE FROID VENDEEN	Armoire mobile Roll'service Marque TOURNUS 20 NIVEAUX Dimensions : L 528 P 821 H 1844	2 733.72	3 280.46
ERCO	Armoire marque Bourgeat 20 niveaux Dimensions L 791 P 804 H 1833	3 290.00	3 948.00
CHOMETTE	Armoire mobile Roll'service Marque TOURNUS 20 NIVEAUX Dimensions : L 528 P 821 H 1844	2 805.16	3 366.19
COMPTOIR DE BRETAGNE	Armoire mobile Roll'service Marque TOURNUS 20 NIVEAUX Dimensions : L 528 P 821 H 1844	3 288.30	3 945.96

L'offre retenue est celle de LE FROID VENDEEN pour un montant de 2 733.72 € HT, soit 3 280.46 € TTC.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 0150 – Groupe scolaire – article 2188.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

21- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE DU CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien sur la toiture du clocher de l'église. Ces travaux sont indispensables pour préserver l'étanchéité de la toiture et éviter ainsi toute dégradation. Ils ont donné lieu à des échanges et à un accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

La commune a, par ailleurs, la volonté de faire classer l'ensemble de l'église. Lorsque ce classement sera obtenu, des travaux beaucoup plus importants seront à envisager.

Le devis de l'entreprise CCZ s'élève à 3 335.00 € HT, soit 4 002.00 € TTC.

Cette dépense pourra être affectée en section de fonctionnement – chapitre 011 – article 61522.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

22 - ACHAT D'UNE COLONNE DU SOUVENIR POUR AMENAGEMENT DE L'OSSUAIRE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat d'une colonne du souvenir afin d'inscrire les noms des personnes dont les restes sont déposés dans l'ossuaire. Cette inscription est imposée par la législation funéraire.

Cet achat auprès de GRANIMOND, qui a déjà équipé le cimetière d'une colonne pour le funéraire, s'élève à 1 630.00 € HT, soit 1 956.00 € TTC (colonne + 20 plaques permettant d'inscrire le nom des défunts).

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0148 – cimetière – article 2181.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à cet achat.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

23 - ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU

Monsieur le Maire, suite à la réorganisation des bureaux de la Mairie a passé commande auprès de MARCIREAU, en complément du mobilier récupéré auprès du Crédit agricole, de mobilier pour l'aménagement des bureaux du Maire et des Adjoints.

il s'agit d'acheter :

- 3 bureaux
- une table ronde
- un caisson métallique avec 3 tiroirs
- 2 bibliothèques ouvertes 9 cases
- 2 sièges de bureaux
- 14 chaises pour les 2 bureaux du 1^{er} étage et un bureau du rez-de-chaussée.

L'ensemble pour un montant de 3 276.92 € HT, soit 3 932.30 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

FETE COMMUNALE

24 - ACHAT DE DEUX KITS DE 3 BARNUMS PARAPLUIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la commande passée auprès de MEFRAN COLLECTIVITES pour l'achat de 2 kits de 3 stands parapluie, identiques à ceux qui sont déjà utilisés par la commune et qui viennent compléter l'équipement pour la prochaine fête communale.

L'ensemble a été acheté pur 3 900.00 € HT, soit 4 680.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2188.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

25 – DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Afin d'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation des projets qui viennent d'être votés, monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – dépenses		
Chapitre 011 – charges à caractère général	Article 615221 – bâtiments publics	+ 34 900.00
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	Article 023 – virement à la section d'investissement	- 20 660.00
Total dépenses de fonctionnement		+ 14 240.00
Section de fonctionnement – recettes		
Chapitre 74 – dotations, subventions	Article 7473 – départements	+ 14 240.00
Total recettes de fonctionnement		+ 14 240.00
Section d'investissement – dépenses		
Opération 0098 – bâtiments communaux	Article 21318 – autres bâtiments publics	+ 5 000.00
Opération 0114 – voirie communale	Article 2151 – réseaux de voirie	- 46 431.00
Opération 0125 – éclairage public	Article 21534 – réseaux d'électrification	+ 60 000.00
Opération 0129 – acquisition de matériel	Article 2188 – autres immobilisations corporelles	- 1 000.00
Opération 0148 – cimetière	Article 21316 – équipements du cimetière	+ 2 000.00
Opération 0150 – groupe scolaire	Article 2188 – autres immobilisations corporelles	+ 3 300.00
Opération 0160 – logis rue Giannésini	Article 2138 – autres constructions	+ 14 800.00
	Article 21532 – réseaux d'assainissement	+ 13 110.00
Total dépenses d'investissement		+ 50 779.00
Section d'investissement – recettes		
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	Article 021 – virement de la section de fonctionnement	- 20 660.00
Opération 0098 – bâtiments communaux	Article 1325 – groupement de collectivités	+ 13 506.00

Opération 0125 – éclairage public	Article 1325 – groupement de collectivités	+ 28 976.00
Opération 0129 – acquisition de matériel	Article 1325 – groupement de collectivités	+ 6 378.00
Opération 0150 – groupe scolaire	Article 1325 – groupement de collectivités	+ 8 800.00
Opération 0152 – salle de réunion rue des champs	Article 1325 – groupement de collectivités	+ 2 633.00
Opération 0160 – logis rue Giannésini	Article 1323 – départements	5 000.00
	Article 1325 – groupement de collectivités	6 146.00
Total recettes d'investissement		+ 50 779.00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle décision modificative qui intègre les décisions prises par le conseil municipal. (175 000.00 € de travaux qui contribueront, avec l'aide du conseil départemental et de la communauté d'agglomération du Niortais, à soutenir les TPE en cette période compliquée liée à la crise sanitaire.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DIVERS

26 – CESU – REGLEMENT DEMATERIALISE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au service CRCESU en ligne pour 3.50 € HT/mois.

Le CRCESU en ligne permet aux parents d'élèves de régler la cantine et la garderie en CESU préfinancé, sans les remettre physiquement à la Mairie.

Les paiements sont visualisables sur le compte CRCESU de la commune et la commune peut les transformer par un simple clic en une remise qui sera réglée par virement au terme du délai choisi.

Il est possible d'identifier les dépôts des parents d'élèves par leur nom, prénom et une référence qu'ils renseignent lors de leur paiement (numéro de facture ou numéro de client). Ces informations sont disponibles en temps réel sur l'espace personnel CRCESU de la commune.

Cette adhésion (pack express) permet :

- la réception de courriel à chaque dépôt des clients (parents d'élèves) pour le règlement de la cantine et de la garderie
- la réception de courriel tous les jours du solde des dépôts en attente.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

27 - RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un agent, autrefois intérimaire de la commune dans le cadre des activités périscolaires, également employé par l'association « le p'tit coin des mômes », a proposé ses services dans le cadre d'un contrat d'apprentissage lui permettant d'obtenir un BPJEPS « LOISIRS TOUS PUBLICS » et permettant à la commune de bénéficier d'un agent d'animation et de développer ainsi une animation auprès des adolescents Frontenaysiens.

Monsieur le Maire dit être lui-même très favorable à un recrutement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, les dépenses de personnel étant compensées par l'Etat (aide de 8 000.00 € + exonération de cotisations sociales).

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'un tel recrutement. Le conseil municipal serait ainsi à nouveau sollicité en Octobre pour se prononcer sur la signature du contrat d'apprentissage.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

28 - CREATION DE POSTE

Ce point est reporté à une prochaine séance.

29 – DESIGNATIONS DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS

Le conseil municipal avait, par délibération du 30.06.2020 établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). La liste définitive a été établie par la DDFIP des Deux-Sèvres et est parvenue en Mairie le 9 septembre 2020 :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1 – GRELARD Marcel	9 – CHAUFFIER Alain
2 – CHABOISSEAU Françoise	10 – SAIVRES MARTN Francette
3 – ALLEAU Thierry	11 – MAGNERON Michel
4 – PEDROLA Martine	12 – DEGORCE Elisabeth
5 – BROSSARD Bernard	13 – GERMAIN Joël
6 – DIE Charlène	14 – JOIGNE Anne-Lise
7 – PILARD Hervé	15 – GUICHOU Michel
8 – LASNE Julie	16 – GONNORD Éric

La communauté d'agglomération du Niortais a adressé un courrier, reçu le 24 Juillet dernier, afin que le conseil municipal propose 3 personnes de la commune pouvant siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Les membres de la CCID peuvent également siéger à la CIID.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les noms de :

- Monsieur Kamel AMARI
- Madame Béatrice GERARDOT DE SERMOISE
- Madame Elisabeth DEGORCE

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

30 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le trésorier de Frontenay-Rohan-Rohan, a déposé une demande d'admission en non-valeur pour la somme de 60.15 €. Il s'agit de sommes non réglées en 2018, 2019 et 2020 et inférieures au seuil de poursuite.

L'admission en non-valeur permet d'annuler ces créances en mandatant la somme de 60.15 € à l'article 6541.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

31 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DE LA CHABOTTE POUR LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE

Gym Tonic proposait des cours de gymnastique à la salle de la Chabotte avant sa réhabilitation. La salle de la Chabotte peut aujourd'hui être mise à la disposition de cette entreprise, par la signature d'une convention d'occupation annuelle (le mardi, sauf les jours de conseil municipal où c'est la salle Jean Monnet qui sera mise à disposition). Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cette convention ainsi que sur le prix de location annuel qui pourrait être de **550.00 €**, comme cela est appliqué dans d'autres communes.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

NOUVEAU LOGO (information)

Afin de réaliser le nouveau logo et sa déclinaison, plusieurs engagements financiers ont été pris auprès de l'entreprise STYLOBILLE :

Identité visuelle	720.00 € TTC
Conception programmation culturelle	480.00 € TTC
Conception flyer	240.00 € TTC

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des démarches faites par la gendarmerie pour améliorer la sécurité dans les quartiers en faisant appel à une participation des citoyens. La gendarmerie a ainsi édité un « guide réflexe » qui est présenté au conseil municipal.

TRAVAUX SUR L'HORLOGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la commande faite auprès de l'entreprise LUSSAULT qui intervient pour l'entretien de l'Horloge de l'église pour le remplacement du moteur de volée pour un montant de 1 693.02 € TTC.

En effet, il a été constaté que le moteur de volée n'était pas connecté au réseau terre et trop vétuste. Le remplacement était donc préconisé.

DECES DE MONSIEUR JEAN BILLAUD

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Jean BILLAUD né à Frontenay-Rohan-Rohan et ayant vécu dans notre commune jusqu'à l'âge de 18 ans.

Jean Billaud, ancien aviateur et citoyen d'honneur de la ville de la **Rochelle** est **décédé** à l'âge de 98 ans. Ce proche du général de Gaulle fait partie des personnages emblématiques qui ont marqué l'histoire et avait été décoré en 2014 du titre de grand officier de la légion d'honneur

Monsieur BILLAUD sera inhumé dans le cimetière communal de Frontenay-Rohan-Rohan.

La séance se termine à minuit.